

**ARRETE N° 86 - 2014  
POLICE DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT**

**Travaux Réfection du trottoir réalisés  
par EUROVIA pour Bassin de POMPEY  
20 Avenue Foch**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-2, 1<sup>er</sup> alinéa et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la Déclaration de projet de travaux en date du 14 novembre 2014 formulée par Monsieur Jean-Philippe TURBAN, représentant le Bassin de POMPEY, rue des Quatre Eléments à POMPEY (54340), conjointe à la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux en date du 18 novembre 2014, formulée par Monsieur Guillaume VERT de la société EUROVIA Lorraine, sise 314 Impasse Clément Ader BP 74 à LUDRES (54714), pour effectuer une réfection des enrobés sur le trottoir à hauteur du 20 Avenue Foch, du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 au vendredi 12 décembre 2014,
- Considérant l'accord technique n° BP/2014/282/2134 du 26 novembre 2014, délivrée par le Bassin de Pompey,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise **EUROVIA Lorraine**, sise 314 Impasse Clément Ader BP 74 à LUDRES (54714), mandatée par le **Bassin de POMPEY**, est autorisée à effectuer une réfection des enrobés sur le trottoir à hauteur du

**20 Avenue Foch**

**du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 jusqu'au vendredi 12 décembre 2014.**

**Article 2 :** En fonction de l'importance du chantier, la chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit sur l'emprise du chantier et la vitesse limitée à 30 Km/h.

**Article 3 :** Pendant la durée des travaux, la signalisation sera assurée et matérialisée par l'entreprise EUROVIA Lorraine.

**Article 4 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de POMPEY FROUARD,
- La Caserne des Pompiers de POMPEY,
- Le Bassin de Pompey,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- L'entreprise EUROVIA Lorraine,
- Affichage.

MARBACHE, le 27 novembre 2014

**Le Premier Adjoint, Délégué au Cadre de Vie  
Henri CHARPIN**

